

ProLive Formation SARL
Arenberg Creative Mine
Rue Michel RONDet
59 135 Wallers Arenberg
03.59.05.54.34

2022

Durée 14 heures
ou 2 jours

Public : Tout public
adulte.

Pré-requis :

Aucun

RCS Lille métropole
792097 305 00025

Code APE 3559 A

Enregistré auprès du
préfet du Nord sous le
numéro de déclaration
31590826059, ce
numéro n'a pas valeur
d'agrément.

OBJECTIF

Le futur secouriste doit, à la fin de la formation, être capable de :

- Connaître les dangers
- Donner et faire donner l'alerte
- Reconnaître les signes de défaillance
- Pratiquer les gestes appropriés à l'état des victimes

Pour intervenir efficacement il doit connaître :

- Les risques spécifiques à l'entreprise
- Les moyens d'alerte
- L'emplacement des coupures d'énergie
- Les sorties de secours

METHODES PEDAGOGIQUES

- Vidéo projecteur, tableau de papier, livret stagiaire. Le stagiaire, écoute, observe, travaille à l'identique, participe aux cas concrets. Divers matériels de simulation, mannequins. Dans un souci d'hygiène, les peaux de visage sont individuelles. D E A

Validation

CONTENU DE FORMATION

Conforme au programme élaboré par l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité)

Recherche des risques persistants pour protéger.

- Face à une situation d'accident, le sauveteur secouriste du travail doit être capable de :
- Reconnaître, sans s'exposer lui-même, les risques persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.
- Identifier les sources de risques réelles ou supposées dans la situation concernée.
- Persiste-t-il un risque : d'écrasement, d'électrisation, d'incendie ou d'explosion, d'asphyxie...
- Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux risques identifiés.
- Supprimer ou isoler le risque, ou soustraire la victime au risque, sans s'exposer lui-même au risque.
- Définir les actions à réaliser permettant la suppression éventuelle du (des) risque(s) identifié(s).
- Repérer les matériels spécifiques permettant cette suppression.
- Assurer ou faire assurer, par la personne la plus apte et pour une suppression permanente, la mise en oeuvre de ces matériels.
- Faire en sorte de rendre impossible, lorsque la suppression du risque identifié ne peut être envisagée de manière réaliste, l'exposition de quiconque à ce risque.
- En cas d'impossibilité de suppression ou d'isolement du (des) risque(s) identifié(s), reconnaître les situations dans lesquelles il pourra, sans risque pour lui-même, dégager la victime.

ÉVALUATION

Attestation de stage

Evaluation tout au long de la formation



www.proliveformation.fr

